

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE



COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU	14 septembre 2011	
HEURE OUVERTURE	18 H 30	
HEURE DE CLOTURE	21 H	
CONSEILLERS EN EXERCICE	PRESENTS :	6
PRESENTS	Mr BAILLY Christian	MME ANSELMETTI Mireille
	Mr CAILLES Alain	Mr ANDREVEON Gilles
	Mr TISSOT ROSSET	Mr GARZON Marc
EXCUSES		
ABSENTS		
POUVOIRS		
SECRETAIRE DE SEANCE	Mr ANDREVEON Gilles	

REUNION DE BUREAU

ORDRE DU JOUR

REUNION DE BUREAU

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du 5 mai 2011
- Bilan ETE 2011
- RAPPORT D'ACTIVITE 2010
- Vote du budget supplémentaire 2011
- Tarif HIVER 2011-2012
- Demande de remboursement de Monsieur DEBORD

Questions diverses

- Ouverture de la luge hors saisons
- Lettre recommandée de Monsieur Lionel D'HERDT à Faverges, photographe.
- Prestation sécurité.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

1- NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Syndical nomme Monsieur ANDREVON Gilles, secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 5 MAI 2011

Aucune remarque n'a été faite par les membres du syndicat.

3 - BILAN ETE 2011 (dossier transmis le 14/09/2011)

Les travaux de la luge ont décalé l'ouverture de la saison d'été, néanmoins le nombre de jours d'ouverture a été identique à celui de l'an derniers soit 65 jours, aucune panne n'est venu perturbé le fonctionnement, seul la météo a empêché l'exploitation pendant 2 jours (télésiège et luge).

Le chiffre d'affaire TTC s'élève à 212 964.50 € net déduction faite des prestations en commun. C'est la meilleure recette depuis 2000. Toutes les activités ont été à la hausse, sauf le télésiège + guide une baisse de 15 % a été enregistrée, qui s'explique par un manque de signalisation et une météo pluvieuse. Pour satisfaire les clients, la luge a fonctionné à partir de 11 H au lieu de 13 h 30 du 20 juillet au 22 août ce qui a permis de réduire la file d'attente. Les activités n'ont engendré aucun accident pendant la saison.

En juillet, d'importantes précipitations ont raviné le parcours de descente de la luge, malgré les deux puits perdus, ceux-ci n'ont pas permis d'absorber l'excédent d'eau qui a débordé sur la piste rouge et le front de neige, Cet automne, des travaux sont prévus pour remédier à ce problème. Les conseillers demandent si ces eaux vont être collectées vers un seul endroit afin qu'elles ne soient pas perdues si dans l'avenir la station s'équipe de canon à neige. Monsieur Garzon informe qu'une recherche est en cours pour trouver l'origine de l'eau d'un ruisseau qui s'assèche et s'alimente même par beau temps. La publicité faite par les cyclovilles a bien attiré l'attention des touristes et des citadins.

4 - RAPPORT D'ACTIVITE (dossier en annexe)

5- VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011

VU l'article L 5711-1/L5722-1 DU CGCT

VU l'arrêté préfectoral n°2011/3248 du 26 décembre 2001 portant transformation du SIVOM PAYS DE FAVERGES en SIVU LA SAMBUY PAYS DE FAVERGES ;

VU les statuts du SIVU LA SAMBUY PAYS DE FAVERGES ;

Monsieur le Président présente le budget supplémentaire de l'exercice 2011 qui s'équilibre comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	10 223.30 €	113 366.58 €
RECETTES	10 223.03 €	113 366.58 €

Le conseil syndical, après avoir délibéré et procédé au vote chapitre par chapitre :

- **ADOpte**, à l'unanimité le budget supplémentaire tel qu'il est présenté ci-dessus, et charge le Président de son exécution.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

6- REDUCTION LIGNE DE TRESORERIE

VU l'article L 2122- 22 du CGCT

En 2011, Le SIVU LA SAMBUY PAYS DE FAVERGES, avait procédé à l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du CREDIT AGRICOLE DES 2 SAVOIE, d'un montant de 1 200 000 €
Au taux variable révisé mensuellement égal à T4M + 0.86 % ;
Pour une durée de 24 mois maximum ;
Remboursement par anticipation sans préavis, ni pénalité.

Cette ligne de trésorerie a été mobilisée sur la totalité pour le règlement de la luge.
Les subventions et les remboursements de TVA ont permis au syndicat de rembourser le montant de 601 660.00 € au CREDIT AGRICOLE au 22 août 2011.

IL reste une dette de **594 340 €**, qui sera financée en partie par un emprunt de 500 000 € à un taux de 2.95 % fixe décidé par le Conseil Syndical en 2010.

Il reste à définir le montant de la ligne de financement.

Le Président propose de la ramener à 200 000 € jusqu'au 15 novembre 2012 ce qui suffira pour faire face au décalage dans le versement des aides financières du Conseil Régional et des imprévus au cours de l'année.

Le conseil syndical, à l'unanimité

- **AUTORISE**, le Président à signer le contrat ou l'avenant de réduction de la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole.
- **AUTORISE**, à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie.

7- TARIF HIVER 2011-2012 (document transmis le 14/09/2011)

VU l'article L 2331-2 du code général des collectivités territoriales ;

Le Président précise qu'il convient de fixer les tarifs pour la saison hiver 2011-2012 suivant le tableau ci-joint.

Des changements sur les tarifs comme :

½ journée matin + fin de journée de 14 h 30 à la fermeture : tarif mis en place l'an dernier mais qui n'a pas été expérimenté compte tenu d'une mauvaise saison. Il est plus attractif que celui de l'après midi pour inciter les skieurs à venir le matin.

Le flocon est passé de 3.50 € à 5 €, avec 2 remontées à l'écluseuil.

Forfait 7 jours en baisse cette année, il correspond à 5 forfaits journée adulte, enfant ou étudiant.

Les pré ventes : forfait saison proposé à 115 € au lieu de 150 € vendu avant la saison sans remboursement possible. Tout le monde peut bénéficier de cette offre.

Tour de luge : cet été, le tarif pratiqué était 3.50 € pour le conducteur et 1 € pour le passager. Pour éviter des confusions, le tarif unique est préférable, il est donc proposé à 4.50 € en solo ou en duo.

Jean Claude Tissot Rosset trouve ce tarif cher, Christian Bailly argumente le prix par comparaison avec d'autres structures utilisant le même modèle de luge, notre tarif reste le plus abordable. Cependant, il précise que dans les sondages les clients trouvent le prix du trampoline plus coûteux que celui de la luge.

Cet hiver, la luge fonctionnera en complément du ski, pendant les animations, les vacances scolaires et les week end.

Les horaires de la luge pendant les vacances scolaires seront de 13 h 30 à la fermeture ;

En cas de manque de neige, elle viendra compenser l'activité neige.

Une communication sera faite dans le cas d'une ouverture plus importante de la luge quelques jours avant.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Une nouveauté pour le club de ski, les moniteurs et les bénévoles secours, le Président explique qu'il est nécessaire de cadrer par une convention, le forfait offert en échange d'une activité d'intérêt général. Elle est conseillée par le Domaine Skiable de France et se pratique dans un grand nombre de station.

En cas d'accord des élus, Christian recevra le Président du Ski Club de Seythenex, les représentants de l'école de ski du Pays de Faverges.

Une vérification sera faites par rapport aux documents demandés (licences FFS, cartes professionnelles).

Monsieur Garzon manifeste son inquiétude par rapport à la procédure, le personnel encadrant et les enfants non compétiteurs ne pourront plus bénéficier d'un tarif préférentiel, seule alternative le tarif à 115 € en pré vente.

Christian précise que les pré ventes se pratiquent dans un grand nombre de station et personne ne conteste. La différence entre la Sambuy et d'autres domaines skiables, c'est que la plupart pourront ouvrir grâce à leur canon !

Afin de mieux gérer, l'activité (courses, entraînements) du ski club sur la station, le Président du club devra transmettre son planning au Chef d'exploitation avant la saison.

Les forfaits pour l'ouverture retardée sont annulés, en cas de non fonctionnement du télésiège, **un tarif unique est proposé pour les téléskis à 7 euros la journée.**

Compte tenu que janvier est un mois creux, il faut inciter les écoles à venir skier.

Entendu l'exposé du Président, le conseil syndical à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** les tarifs proposés pour la saison hiver 2011-2012.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces concernant cette décision.

8 - DEMANDE DE REMBOUSEMENT DE Monsieur DEBORD

Cet été, un client a taché un vêtement en prenant le télésiège. Il demande le remboursement du teinturier d'un montant de quatre euros ttc. La somme étant dérisoire, Le conseil propose de lui faire un avoir qu'il pourra utiliser sur la station.

QUESTIONS DIVERSES

OUVERTURE DE LA LUGE HORS SAISONS

Actuellement la luge 4 saisons n'est pas exploitée comme son nom l'indique.

Une réflexion a été faite sur le fonctionnement hors saison, nous avons besoin de connaître le coût de l'exploitation, n'ayant pas toutes les factures, celui-ci n'est pas définitif. Un sondage est à faire pour connaître les besoins de la clientèle hors saison.

Les vacances de la toussaint, et les week end de mai et juin sont des pistes proposées.

Le collège de Faverges a fait une demande pour le 12 octobre à l'occasion d'un échange avec des allemands.

COURRIER DE LIONEL D'HERDT

En août, Christian BAILLY a surpris une personne prenant des photos de lugeur en les proposant à la vente par internet. Aucune demande préalable n'avait été faite à la station, c'est pourquoi, il a été convoqué au bureau. Un courrier recommandé est arrivé précisant qu'il n'a aucune autorisation à demander pour travailler compte tenu que la station et ses équipements sont publics. Les élus conseillent au président de se rapprocher d'un cabinet d'avocat pour éviter tout contentieux.

PRESTATION SECURITE

Depuis la réalisation de la luge, les recettes sont plus importantes c'est pourquoi, il est nécessaire de sécuriser la descente des caissières au bureau. Un devis a été demandé pour connaître le coût d'une prestation, elle s'élève à 420 € pour 7 interventions sur la saison. Christian Bailly souhaitait avoir l'avis des conseillers sur cette charge supplémentaire. L'ensemble des élus a donné un avis favorable à cette nouvelle prestation.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Président lève la séance à 21 h.